



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
Liberté – Egalité – Fraternité

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 OCTOBRE 2024**

**ORDRE DU JOUR**

Numéro	OBJET	Vote
N°.2024.055	Avis de la Ville de Fosses sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION : AVIS FAVORABLE AVEC DEMANDE D'AJOUTS.
N°.2024.056	Rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal à vocations multiples Fosses-Marly-la-Ville (SIFOMA)	LE CONSEIL PREND ACTE
N°.2024.057	Rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective « Tables Communes »	LE CONSEIL PREND ACTE
N°.2024.058	Tableau des effectifs	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

Fosses, le 17/10/2024

La maire,

Jacqueline HAESINGER



Liste affichée le : **17 OCT. 2024**  
Sur le site de la commune



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20241016-DEL2024055-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2024  
Date de réception préfecture : 25/10/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **25 OCT. 2024**  
Publié le : **25 OCT. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

## **DELIBERATION N°.2024.055**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 09 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

### **PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

### **EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

### **ABSENTS :**

EMELE JUDITH, GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

**Conrad-Rémi BOULON est élu secrétaire à l'unanimité.**

## **QUESTION N° 1 : AVIS DE LA VILLE DE FOSSES SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE ARRETE EN CONSEIL REGIONAL**

**RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 1241-1 à L. 1241-20, L. 3111-14 à L. 3111-16-12, R. 1241-1 à R. 1241-66 et R. 3111-30 à D. 3111-36, ainsi que ses articles L. 1214-9 à L. 1214-12, R. 1214-1 à R. 1214-3 et R. 1214-7 à R. 1214-12 relatifs aux plans de mobilité ;

Vu le code de l'environnement, en particulier son article R. 122-17 qui soumet le plan de mobilité d'Île-de-France à une évaluation environnementale stratégique ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 131-1 à L. 131-10 relatifs aux obligations de compatibilité et de prise en compte pour les documents d'urbanisme ;

Vu la loi n° 2011-665 du 15 juin 2011 visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Île-de-France ;

Vu les articles 103 à 141 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, comportant plusieurs mesures visant à inciter au report modal, décarboner les transports et améliorer le transport de marchandises ;

Vu l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme, qui a notamment modifié le rapport de compatibilité entre les plans locaux d'urbanisme et le plan de mobilité d'Île-de-France ;  
Vu la délibération du Syndicat des Transports d'Île-de-France n° 2007/0945 du 12 décembre 2007 relative à l'évaluation du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) et au lancement de sa révision ;  
Vu la délibération n° CR 36-14 du 19 juin 2014 du conseil régional d'Île-de-France ayant approuvé le PDUIF 2010-2020 ;  
Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 2017/612 du 3 octobre 2017 ayant validé la feuille de route 2017-2020 du PDUIF ;  
Vu la délibération n° CR 2021-067 du 17 novembre 2021 du conseil régional d'Île-de-France engageant la révision du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) et l'élaboration du SDRIF-E ;  
Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20220525-071 du 25 mai 2022 portant évaluation du PDUIF et mise en révision en Vue de l'élaboration du plan des mobilités en Île-de-France ;  
Vu la délibération n° CR 2023-028 du 12 juillet 2023 du conseil régional d'Île-de-France arrêtant le projet de schéma directeur de la région Île-de-France environnemental ou SDRIF-E ;  
Vu la délibération n° CR 2023-062 du 21 décembre 2023 du conseil régional d'Île-de-France portant approbation du projet de protocole d'accord Etat-Région sur la maquette financière et les grandes orientations du volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 ;  
Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024 proposant au conseil régional d'Île-de-France d'arrêter le projet de plan des mobilités Île-de-France 2030 ;  
Vu le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Île-de-France 2022-2030 soumis pour avis à Île-de-France Mobilités par un courrier du préfet de la région d'Île-de-France daté du 25 juillet 2023 et sur lequel le conseil d'Île-de-France Mobilités a rendu un avis dans le cadre de sa délibération n° 20231012-182 du 12 octobre 2023 ;  
Vu la révision en cours du schéma régional climat air énergie (SRCAE) ;  
Vu l'avis du CESER ;  
Vu l'avis de la commission des transports et des mobilités ;  
Vu l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;  
Vu le rapport n° CR 2024-002 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;  
Vu la délibération n° CR 2024-002 du conseil régional arrêtant le projet de PDMIF ;  
Considérant le courrier en date du 5 juin 2024 de la présidente du conseil régional sollicitant un avis du conseil municipal de Fosses sur le PDMIF ;  
Considérant que cet avis sera versé au dossier d'enquête publique organisé par le conseil régional au premier semestre 2025 ;  
Considérant le PDMIF arrêté en conseil régional ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional **AVEC DEMANDE D'AJOUTS** :

Si le plan est extrêmement complet et décrit correctement la plupart des enjeux de mobilités des franciliens, nous souhaitons introduire des éléments utiles à notre territoire, afin d'en améliorer le contenu :

- **Points de principes** :

Nous souhaitons que soit indiqué que ce ne sont pas les projets d'urbanisme qui doivent s'adapter aux infrastructures de transport mais **les projets d'infrastructures de transport qui doivent s'adapter aux besoins de la population.**

- **En matière de suivi des opérateurs de transport :**

Le rapport fait état d'opérateurs et non pas de service public, ce qui est significativement différent. Par exemple, pour la qualité des services en gares, on évaluera la disponibilité des agents et des automates mais pas l'amplitude de l'ouverture des guichets ni même de la gare elle-même. Concernant la disponibilité des automates, en gare de Fosses, il n'y a aucun moyen d'accéder à l'achat de billets hors île de France, y compris pour Orry-la-ville, Chantilly ou Creil qui sont pourtant des stations desservies sur la ligne RER D.

Par ailleurs, la qualité des services sera mesurée par enquêtes auprès des voyageurs « réguliers ». Il serait opportun d'y associer les observations des collectivités locales relatives à la régularité du service et aux questions d'intermodalités avec les autres moyens de transports.

Nous notons que des concertations régulières sont prévues entre IDF Mobilités, les opérateurs et les collectivités, mais aujourd'hui ces concertations sont rares. Et, lorsqu'une concertation a lieu (comme ce fut le cas suite au renouvellement des DSP avec Keolis), il y a certes des dessertes supplémentaires (à Fosses sur la ligne R2), mais surtout des suppressions en cours de journée (à Fosses vers le village) qui ne sont pas annoncées préalablement et pour lesquelles les collectivités ne sont pas consultées. Nous comprenons que les opérateurs doivent adapter les dessertes pour améliorer la rentabilité de leur ligne, mais les collectivités doivent être garantes de la continuité du service public. A Fosses, les personnes âgées du village doivent pouvoir accéder aux commerces du centre-ville même en dehors des heures de pointe. La suppression de certains trajets conduit toute une partie de la population à réagir en prenant davantage la voiture et donc à réduire la fréquentation du bus sur les autres trajets... Si l'opérateur veut supprimer des dessertes, il faut que les collectivités puissent être associées en amont à ces éventualités pour trouver ensemble des solutions.

- **Points saillants en matière d'infrastructures :**

- ✓ La gare LGV-ROISSY Picardie et le pôle multimodal qui devrait lui correspondre sont complètement ignorés.
- ✓ Il apparaît désormais nécessaire de retirer le BIP du rapport, dont l'abandon définitif vient d'être prononcé. Cet abandon renforce l'utilité de remettre à l'ordre du jour le projet du tram-train T11 à l'ouest vers Argenteuil et Sartrouville et à l'est vers Bobigny et Noisy-le-Sec. En effet, celui-ci pourrait reprendre une partie des déplacements que le BIP voulait assurer par la route. Les lignes de bus existantes permettent déjà le rabattement vers les stations du T11 des zones qui étaient prévues d'être traversées par le BIP. (cf article de Jacqueline LORTHIOIS sur Mediapart).
- ✓ Le dédoublement du tunnel en entrée de gare du Nord n'est absolument pas évoqué alors qu'il s'agit d'une demande régulière et ancienne des élus.

- **Points saillants en matière d'amélioration de la robustesse et de la fiabilité du réseau ferré :**

La ligne RER D est notée « en cours de revoyure », mais les projets de retournements du RER D à Survilliers-Fosses et Stade de France qui semblaient en bonne voie lors des réunions de concertation en visio car ils permettraient d'assurer la résilience de la ligne en cas de situations perturbées ne sont pas mentionnés.

Au contraire, les projets similaires du RER B et des lignes H et N/U ont bien été actés. Le projet de déploiement du système de régulation NEXTEO commun aux lignes B et D est bien acté et le centre de commandement unique pour les lignes B et D est noté « en cours de réflexion ». Or les dysfonctionnements en continu du nord du RER D sont en grande partie liés à un défaut d'investissement sur la modernisation de la ligne et sur l'absence d'adaptation de l'organisation

des déplacements pour faire face à ces dysfonctionnements (lors des suppressions de train à répétition, notamment).

De même, le renouvellement du matériel roulant par l'arrivée des rames Nouvelles Générations (NG) sur le RER D n'est acté qu'à l'horizon 2030, alors qu'on nous l'avait annoncé à beaucoup plus brève échéance.

- **Points saillants en matière d'infrastructures pour le transport de surface (trams, bus et cars) :**

Dans le Val d'Oise, le réseau de surface est défaillant en matière de liaisons Est-Ouest. En dehors de la ligne 95-18, le nord-est du département n'est pas relié correctement au chef-lieu de Cergy-Pontoise. Sans aller jusqu'à demander la création de lignes nouvelles qui risqueraient de ne pas desservir un trafic suffisant, ne serait-il pas possible que la ligne 95-18 qui ne passe pas très loin de la gare de Goussainville puisse être légèrement déviée et s'arrêter dans cette gare ? Ou à défaut, prévoir une navette de liaison pour que les habitants de l'Est du département puissent rejoindre cette ligne via le RER D par exemple ? Cela permettrait par exemple aux habitants de Surveilliers-Fosses et des environs de rejoindre Cergy-Pontoise en bus sans être obligés de passer par les gares parisiennes et soulager le trafic voyageur sur la ligne D.

Plus au sud, la réalisation du prolongement du T11 permettrait aux habitants du sud du Val d'Oise d'aller à l'ouest vers Argenteuil et Sartrouville et à l'est vers Bobigny et Noisy-le-Sec.

Par ailleurs, une grande partie des habitants de Villiers-le-Bel mettent beaucoup de temps pour rejoindre la gare de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville. Ne serait-il pas possible de prolonger la ligne T5 à cet effet ?

- **Points saillants en matière de stratégie cyclable :**

En Grande Couronne et au-delà, en particulier dans le Val d'Oise, les aménagements cyclables sont significativement beaucoup moins développés qu'à Paris ou en petite Couronne. On constate notamment que sur les gares du Nord de la ligne D, pratiquement aucune gare n'a été équipée de stationnements vélos sécurisés. Nous remercions la Région Île-de-France d'avoir en partie financé la voie verte reliant le pôle gare de Surveilliers-Fosses au lycée Baudelaire, mais nous remarquons qu'il n'est toujours pas prévu de stationnements vélos au sein de ce lycée, contrairement aux préconisations générales du plan de mobilités.

Par ailleurs, le rond-point situé à la sortie numéro 7 de l'autoroute A1 près de Saint-Witz constitue un obstacle important à la circulation cyclable qu'il faudra résorber.

- **Points saillants en matière de pôle multimodal :**

Il est nécessaire de rajouter dans le tableau des pôles gares nécessitant une intervention renforcée sur le périmètre ferroviaire (en page 233) la gare de Surveilliers-Fosses qui n'est absolument pas mentionnée, alors qu'elle va être connectée à la ligne Roissy-Picardie en cours de construction et qu'elle va constituer un pôle multimodal majeur puisque le public attendu sur cette gare devrait augmenter d'environ 30 %.

Le pont de la RD 922 franchissant la voie ferrée constitue une coupure urbaine significativement importante qu'il faudra résorber lors du projet d'aménagement autour de la gare Roissy-Picardie. Or ce point noir n'est pas identifié comme une coupure majeure sur la liste figurant en page 283.

- **Points saillants en matière de pôle logistique :**

Il est satisfaisant que, pour tenter de réduire les distances de transport routier et les nuisances associées sur notre territoire, le plan mobilité entende rapprocher les zones de logistiques de l'hypercentre plutôt que de continuer à les localiser en périphérie de la région Ile de France.

Le plan énonce le renforcement des zones logistiques de Saint-Witz et Marly-la-Ville : ce renforcement devrait passer par la remise en état du réseau ferré actuellement abandonné ; ce qui garantirait le développement du fret sans alourdir les flux routiers.

Par ailleurs, l'ensemble des zones logistiques routières existantes devraient intégrer des aires de stationnement sécurisées équipées de lieux de restauration et de sanitaires dédiés, de façon à éviter des zones de stationnement de poids lourds anarchiques qui débordent sur les zones habitées et détériorent les voiries et trottoirs sans offrir de confort aux chauffeurs routiers.

**Tels sont les éléments que nous souhaitons voir apparaître dans le plan des mobilités d'Ile-de-France.**

- **DIT** que cet avis sera notifié à la présidente du conseil régional d'Ile-de-France.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Conrad-Rémi BOULON

**DELIBERATION N°.2024.056**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 09 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS : JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR : JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

ABSENTS : EMELE JUDITH, GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

**Conrad-Rémi BOULON est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 2 : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES FOSSES-MARLY-LA-VILLE (SIFOMA)**

**RAPPORTEUR : CINDY BOURGUIGNON**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39 ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 08 octobre 2024 adoptant le rapport d'activité 2023 du SIFOMA ;

Vu le rapport d'activité 2023 du SIFOMA ;

Considérant que les délégués de la commune rendent compte une fois par an au Conseil municipal de l'activité annuelle du SIFOMA ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la présentation au Conseil municipal du rapport d'activité 2023 du SIFOMA.

**Le conseil prend acte.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Conrad-Rémi BOULON



**DELIBERATION N°.2024.057**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 09 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS : JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR : JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

ABSENTS : EMELE JUDITH, GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

**Conrad-Rémi BOULON est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 3 : RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE « TABLES COMMUNES »**

**RAPPORTEUR : TANIA KITIC**

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39 ;  
Vu la délibération 2024-50 du Comité syndical, en date du 18 juin 2024, adoptant le rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes ;  
Vu le rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes ;  
Considérant que les délégués de la commune rendent compte une fois par an au Conseil municipal de l'activité annuelle du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal de restauration collective Tables Communes.

**Le conseil prend acte.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



Le secrétaire de séance,  
Conrad-Rémi BOULON





République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20241016-DEL2024058-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2024  
Date de réception préfecture : 25/10/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **25 OCT. 2024**  
Publié le : **25 OCT. 2024**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

## DELIBERATION N°.2024.058

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 09 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

### PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEANICK SOLITUDE A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, SONIA LAJIMI A TANIA KITIC, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN A BELWALID PARJOU

### ABSENTS :

EMELE JUDITH, GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

**Conrad-Rémi BOULON est élu secrétaire à l'unanimité.**

## QUESTION N° 4 : TABLEAU DES EFFECTIFS

**RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> octobre 2024 présenté en Conseil municipal du 18 septembre 2024 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE :**

- 7 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 2 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM du service vie scolaire à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 4 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent des espaces verts du service espaces verts et voirie à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent des espaces verts du service espaces verts et voirie à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Un emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent de propreté du service propreté à la direction des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 3 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM du service vie scolaire à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'ATSEM du service vie scolaire à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Transformer 2 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'animateur du service centre de loisirs à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Transformer 2 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en grade d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'animateur du service jeunesse à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Transformer 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste

d'animateur du service centre de loisirs à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

• **DE SUPPRIMER :**

- 13 emplois non permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté à la direction générale des services à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
  - 2 emplois permanents à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territorial d'animation, du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe affecté au poste d'animateur du service centre de Loisirs à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
  - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C, affecté au poste d'agent de propreté du service propreté à la direction des services techniques à compter du 1er octobre 2024,
  - 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique principal de 2ème classe, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1er octobre 2024.
- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
  - **DECIDE** d'actualiser le tableau des effectifs et annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER

Le secrétaire de séance,  
Conrad-Rémi BOULON

